



Roissy, le 25 novembre 2015

Le 02 décembre 2015, nos collègues abusivement poursuivis en Justice comparaîtront devant le Tribunal de Bobigny suite à la mobilisation au CCE du 05 Octobre.

Ces salariés d'Air France sont les victimes de la politique antisociale de nos dirigeants qui se servent de cet évènement pour criminaliser toute contestation dans notre entreprise.

Vous savez que nous avons visionné toutes les vidéos « à charge » et au vu de celles-ci nous pouvons affirmer que ces collègues ont été choisis au hasard parmi les manifestants. Soyons conscients que beaucoup d'entre nous auraient ainsi pu se retrouver assis sur le banc arbitraire des accusés.

Toutes les organisations syndicales d'Air France ont le devoir moral de défendre ces collègues car le 5 octobre elles étaient toutes réunies autour du même objectif de la défense d'un autre projet pour Air France. Par ailleurs, qui pourrait penser que, sans la médiatisation de cette manifestation du 5 octobre, l'intersyndicale aurait été reçue le 04 novembre à l'Assemblée Nationale devant trois Commissions parlementaires réunies pour l'occasion ?

Malgré cela, tandis que les événements dramatiques et l'état d'urgence dans notre pays monopolisent légitimement les médias et détournent ainsi l'attention de la situation à Air France, notre direction n'infléchit pas sa politique sociale. Elle poursuit sans ralentir son cheminement destructeur, sans modifier son cap, en effaçant de plus en plus la notion d'humanité dans sa gestion et en faisant passer bien d'autres intérêts avant celui des salariés. Pourtant, la tragédie du 13 novembre devrait amener à reconsidérer l'échelle des valeurs et à replacer l'humain - et non le profit ou le dogme - au centre de ses préoccupations.

Certains pourraient se sentir rassurés quand la direction promet de minimiser l'impact des départs par le biais de PDV. Mais il faut être conscients, non seulement qu'après 5 PDV successifs, le vivier de volontaires est en réalité presque épuisé mais surtout que cette politique de décroissance n'aura pas de fin. Des licenciements sont donc à venir, voire plus. L'analyse de l'ensemble des organisations syndicales réunies est que le développement de notre compagnie n'est pas optionnel et que lui seul assurera le maintien de nos emplois tout en garantissant aux passagers un niveau de prestation digne de la renommée d'Air France et une sécurité à son plus haut niveau.

- CONTRE LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !
- POUR LE RETRAIT DES PLAINTES
- POUR L'ARRET IMMEDIAT DES POURSUITES JUDICIAIRES
- POUR L'ARRET DES PROCEDURES DE LICENCIEMENTS TOTALEMENT INJUSTIFIEES

L'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés à une mobilisation générale le 02 décembre 2015 à 12H00 devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny au 173 avenue Paul Vaillant Couturier.

- POUR L'OUVERTURE D'UN REEL DIALOGUE SOCIAL, SEREIN ET TRANSPARENT !
- POUR UN DEVELOPPEMENT AMBITIEUX DE L'ACTIVITE DE NOTRE COMPAGNIE !

L'intersyndicale appelle également l'ensemble des salariés à une démonstration pacifique à la hauteur de notre détermination lors d'un « sit-in » sur Main Street au Siège le 3 décembre à 11h00 (Allée à l'intérieur du Siège).